

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*Mme Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Achilles–  
Cartierville*

*M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villieray–  
Saint-Michel–Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 25 avril 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227231016**

***Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 708 700,05 \$ (contrat: 5 948 093,66 \$ + contingences: 594 809,94 \$ + incidences: 165 796,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469514 - 2 soumissionnaires.***

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227231016

*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 708 700,05 \$ (contrat: 5 948 093,66 \$ + contingences: 594 809,94 \$ + incidences: 165 796,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469514 - 2 soumissionnaires.*

À sa séance du 8 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 13 avril 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest et Verdun, à la demande de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau.

D'entrée de jeu, les personnes invitées ont attiré l'attention des commissaires sur le fait qu'étant donné, d'une part, l'envergure de l'ensemble des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires à réaliser sur le territoire de la Ville de Montréal en 2022 (sur une longueur totale d'environ 26 km, ce qui représente un taux de renouvellement

de l'ordre de 0,72 % de l'ensemble du réseau de la Ville), et, d'autre part, la volonté d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, le SIRR a recommandé l'octroi de sept contrats différents. Le présent dossier représente le quatrième des sept processus d'appels d'offres prévus à cet effet cette année. Il prévoit la réhabilitation de conduites sur une longueur d'environ 2,06 km et inclut le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée de ces conduites.

L'octroi de contrat qui fait l'objet du présent examen a donné lieu à la publication d'un appel d'offres sur une période de 30 jours du 7 février au 10 mars 2022, avec parution d'un addenda. Sur six preneurs du cahier des charges, deux ont déposé des soumissions, toutes deux jugées conformes. Un écart de l'ordre de 10,5 % a été constaté entre le prix prévu à la plus basse d'entre elles et l'estimation des professionnels externes réalisée pour la Ville.

Considérant que l'écart en question se situe dans les limites acceptables, les deux services concernés ont jugé approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat. Il est à noter que l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent, une situation qui s'explique, selon les personnes invitées, par le nombre limité d'entrepreneurs spécialisés dans ce domaine.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles aucune mesure d'étalonnage ne peut être utilisée pour apprécier le coût par kilomètre payé par la Ville pour la réhabilitation de ses conduites d'eau potable. Les responsables du dossier ont également indiqué, en réponse à une question, que la proportion des prix qui est accaparée de manière générale par les coûts afférents aux projets (par exemple les coûts associés au remplacement des branchements d'eau en plomb) est difficile à évaluer. Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les personnes-ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE227231016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**